



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le mercredi 3 août 2011

Investissements d'avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « Grand éolien »

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Eric BESSON, ministre auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, et René RICOL, commissaire général à l'investissement, annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'ADEME et dédié au « Grand éolien¹ ».

Avec le Grenelle de l'Environnement, la France s'est fixé l'objectif ambitieux de porter à 23 % de sa consommation d'énergie la part des énergies renouvelables à l'horizon 2020. L'énergie éolienne est l'une des plus compétitives et représente un quart de cet objectif. Cela implique une augmentation de la capacité éolienne terrestre à 19 GW et la construction d'une capacité de 6 GW en mer à l'horizon 2020. La réalisation de cet objectif doit s'accompagner du développement de la filière industrielle, avec un objectif de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

A cette fin, l'action du Gouvernement se concentre sur le soutien à la recherche et développement et à la mise en place d'un cadre favorable à l'implantation des éoliennes :

- un tarif d'achat incitatif pour l'éolien terrestre,
- des appels d'offre pour l'éolien en mer dont le premier a été lancé le 11 juillet 2011,
- une réglementation adaptée pour rendre la procédure plus lisible, plus robuste et plus protectrice de l'environnement et des personnes.

Avec près de 200 entreprises positionnées aux différentes étapes de la fabrication des éoliennes et des compétences techniques reconnues dans tous les corps de métier associés (aérodynamique, mécanique, électronique, bâtiment et travaux publics...), la France dispose des atouts nécessaires pour poursuivre le développement d'une filière performante et compétitive.

L'industrie éolienne fait appel à une expertise de plus en plus pointue. De nombreux besoins en matière de R&D et d'ingénierie sont identifiés pour augmenter les performances et la fiabilité des composants (pales, génératrices, multiplicateurs,...), pour faciliter la coexistence avec les radars, pour améliorer l'évaluation de la ressource, pour permettre une meilleure intégration dans les réseaux, pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, etc.

L'appel à manifestations d'intérêt (AMI) doit accompagner ces **innovations, lever les freins technologiques et permettre de consolider la filière**. Les grands axes de cet AMI sont les suivants :

1

On appelle « Grand Éolien », une énergie éolienne de forte puissance - comprise entre 2 et 6 MW - pour les marchés terrestre, insulaire et en mer.

- **Amélioration de la compétitivité de la filière**, par la diminution du coût de l'électricité produite par les éoliennes de grande puissance,
- **Amélioration de l'intégration de l'éolien dans le paysage énergétique français**, en proposant des synergies et solutions innovantes pour lever les conflits d'usage,
- **Contrôle et atténuation des impacts environnementaux** des parcs éoliens.

Cet appel à manifestations d'intérêt cible le « Grand Eolien », et plus particulièrement **les composants et/ou machines d'envergure adaptés au marché terrestre, insulaire ou au marché de l'éolien en mer**. Les éoliennes flottantes n'entrent pas dans le champ de cet AMI.

Les projets éligibles à l'AMI « Grand Eolien » concernent des démonstrateurs de recherche², démonstrateurs préindustriels et plateformes technologiques s'inscrivant dans au moins l'un des axes technologiques suivants :

- Axe 1 : Composants et machines
- Axe 2 : Services et exploitation
- Axe 3 : Sites d'essais et de certification

Le montant définitif consacré à cet appel à manifestations d'intérêt dépendra de la qualité des projets retenus.

« Peu de filières présentent un potentiel de croissance aussi marqué et demandent une expertise aussi pointue que l'éolien. L'appel à manifestations d'intérêt « Grand éolien » participe de la détermination du gouvernement à positionner la France sur ce marché. Au-delà des enjeux environnementaux, la réalisation des objectifs du Grenelle de l'environnement doit permettre la création d'une véritable filière industrielle, représentant plusieurs dizaines de milliers d'emplois. » a précisé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 décembre 2011.

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :

Investissement-avenir.gouvernement.fr
www.ademe.fr

Volet développement durable des investissements d'avenir.

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux,
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : 01 40 81 72 36

Cabinet de François Baroin : 01 53 18 42 96

Cabinet de Laurent Wauquiez : 01 55 55 84 32

Cabinet de Eric Besson : 01 53 18 45 13

Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43

ADEME : 01 40 41 55 01

